



## 15e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

**Jeudi 10 mars 2022 à 19h30**

à la Maison du Peuple, rue de la Serre 68

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 9<sup>e</sup> séance du Conseil général du 30 août 2021.
2. Assermentation de la nouvelle conseillère générale suppléante.
3. Election d'un membre du POP à la Commission de collaboration intercommunale La Chaux-de-Fonds - Le Locle en remplacement de Cyril Babando, démissionnaire.
4. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 1'150'000.- pour l'acquisition de la Villa Fallet (Pouillerel 1) (DUBREC).
5. Interpellation interpartis des groupes des Vert-e-s et du POP relative au choix de nourriture lors d'organisation d'agapes par la Ville, déposée lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2022 et non développée.
6. Question interpartis des groupes des Vert-e-s, PS, POP et PVL intitulée "Un nouveau chemin", déposée lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2022 et non développée.
7. Interpellation du groupe PLR intitulée "Horaires scolaires définitifs à disposition des parents le jour de la rentrée", déposée lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2022 et non développée.

*Alexandre Houlmann  
président du Conseil général*

## **Interpellation interpartis**

Nous avons constaté que la Commune et ses différents services pourraient être plus attentifs à ce que leurs agapes soient en adéquation avec la diversité des invités-ées, avec une alimentation plus saine et des produits d'origine locale autant que possible.

Nous interpellons donc le Conseil Communal pour lui demander s'il ne pense pas qu'il serait cohérent d'offrir, lors des vernissages et autres apéritifs de bienvenue, des buffets généreusement garnis de légumes, de fruits, de produits végan et végétariens à côté des produits proposés habituellement ; avec une attention particulière sur l'origine locale de tous ces produits.

Merci de votre réponse.

Pour Les Vert-e-s : Béatrice Thiémard-Clémentz, Nathalie Tissot, Grégory Rochat

Pour le POP : Karim Boukhris

---

## **Question interpartis**

### **Un nouveau chemin**

Le pôle de développement du Crêt-du-Loclc est le seul pôle dans les Montagnes neuchâteloises. Or il a été très mal pensé du point de vue accès depuis la Gare du Crêt-du-Loclc, pourtant à quelques 700 mètres à vol d'oiseau. Un grand nombre de pendulaires pourraient emprunter le train, soit depuis Neuchâtel, soit depuis Morteau et Le Locle, et utiliser un chemin piéton-vélo entre la Gare du Crêt-du-Loclc et le pôle de développement comportant Néode, Greubel Forsey, Patek Philippe et Jaquet Droz (environ 900 à 1000 mètres).

Or, aujourd'hui, les employés-ées utilisent la voiture car il existe une seule liaison transports publics depuis la Gare principale de La Chaux-de-Fonds. Cela implique une rupture de charge si l'on vient de Neuchâtel en train et aucune possibilité si l'on vient de Morteau et Le Locle en train. Cela n'est pas digne d'un des trois pôles de développement du Canton.

Dès lors, nous posons la question au Conseil Communal de nous dire quelle est la situation de ce projet de création d'un chemin entre la Gare du Crêt-du-Loclc et le pôle de développement du Crêt-du-Loclc. Nous savons qu'un

projet assez luxueux avait été étudié ; il s'agirait de le ressortir. Néanmoins, nous pensons davantage à un modeste chemin de 1.5 à 2 mètres de large, avec un revêtement qui permet un déneigement, réservé strictement aux piétons et aux vélos, utilisant en partie un chemin déjà existant (voir la carte ci-dessous, traits pleins plus ou moins déjà existants, traitillés à créer). Cela implique aussi une large discussion avec les agriculteurs·trices exploitant ces terrains.

Nous pensons qu'un tel chemin doit faire partie des projets très attractifs de la Ville de La Chaux-de-Fonds et prendre sa place dans un calendrier de réalisations.

Pour le groupe des Vert-e-s : Christian Piguet, Sven Erard, Laure Lalive Todeschini, Grégory Rochat

Pour le groupe PS : Pierre-Alain Borel

Pour le groupe POP : Karim Boukhris

Pour le groupe PVL : Brigitte Leitenberg



---

## Interpellation du groupe PLR

### Horaires scolaires définitifs à disposition des parents le jour de la rentrée

Actuellement, dans la Commune de La Chaux-de-Fonds, les parents d'enfants scolarisés reçoivent une brochure d'information avec, à l'intérieur, une indication sur les probables horaires des enfants en fonction du degré Harmos. Ces horaires sont donnés à titre indicatif et ne sont dès lors pas définitifs.

Les horaires définitifs des enfants sont transmis aux parents lors du premier jour de la rentrée scolaire. C'est à ce moment-là que les parents des enfants vont savoir quels sont les horaires et demi-jours définitifs de congé de leurs enfants.

Les mêmes parents inscrivent leurs enfants au parascolaire en janvier de l'année en cours mais sans savoir quels jours ils vont le fréquenter.

Le Conseil Communal peut-il :

- Nous informer sur la collaboration entre les deux entités : EOCF et Parascolaire ?
- Nous informer de la marge de manœuvre de la Ville concernant les tarifs du parascolaire ?
- Nous informer de la raison pour laquelle les élèves et leurs parents ne reçoivent pas les horaires de l'EOCF avant le jour de la rentrée ?
- Nous informer de la raison pour laquelle la brochure d'information n'est pas juste au sujet des demi-journées de groupe pour les élèves de 3H et 4H ?
- Nous informer de ce qu'il advient des jours de parascolaires annulés le jour de la rentrée ?
- Nous informer sur la perspective d'une anticipation de la transmission des horaires définitifs des élèves, comme cela se fait dans d'autres cercles scolaires ?

Nous remercions le Conseil Communal pour les réponses qu'il va apporter à nos interrogations. Dans le cas où ces questions ne trouvent pas de réponses satisfaisantes pour notre groupe, celui-ci envisage de déposer une motion.

Pour le groupe PLR : Sarah Curty, Alain Vaucher, Maël Iseli, Cédric Haldimann, Anthony Curty, Frédéric Vaucher, Claude-André Moser, Yves Strub, Blaise Courvoisier, Christophe Mbemba, Marc Frutschi